



Guide de déclaration des revenus en ligne

Document mis à jour le 11/04/2024



1. Connexion à votre espace impots.gouv.fr

Munissez-vous de votre (vos) lettre(s) de fiscalité et connectez-vous sur le site <http://www.impots.gouv.fr> à l'aide de votre numéro fiscal (composé de 13 chiffres indiqué sur vos différents documents fiscaux), et de votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore créé de mot de passe, il convient de suivre la procédure indiquée dans la rubrique « pas encore de mot de passe ».

Une fois vos préférences éventuellement mises à jour, vous pouvez à présent commencer la procédure de déclaration **en ligne** en cliquant sur « déclarer mes revenus ».

2. Vérification de la situation fiscale, choix des formulaires et rubriques

Dans un premier temps, vous devrez vérifier les informations préremplies concernant **votre état civil, votre adresse, votre situation familiale** (etc.) et mentionner les éventuels changements.

Une fois ces étapes franchies, vous devrez sélectionner, en les cochant/décochant, **les différents formulaires annexes** dont vous aurez besoin pour déclarer l'ensemble de vos revenus.

Dans le cas où vous auriez déclaré vos revenus en ligne l'an dernier, **certaines annexes sont déjà cochées**, l'administration fiscale considérant que vous conservez la même situation.

Pour les SCPI gérées par SOFIDY, vous aurez besoin de ces formulaires :

- **Le formulaire 2044** (déclaration des revenus fonciers 2023) si vous déclarez selon le régime réel (déduction des frais et charges, intérêts d'emprunt...)
Si vous déclarez selon le régime du micro-foncier (**sous conditions**), vous n'avez pas à remplir de déclaration de revenus fonciers n°2044. Il conviendra d'indiquer le **montant des revenus fonciers bruts totaux** sur le formulaire n°2042 en ligne 4BE, les revenus bruts étrangers ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français en ligne 4BK et les éventuels revenus étrangers exonérés retenus pour le calcul du taux effectif en ligne 4EB.
- **Le formulaire 2047** (déclaration des revenus encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France) **si votre/vos SCPI ont encaissé des revenus à l'étranger ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.**
- **Le formulaire 2042-C** si **votre/vos SCPI ont encaissé des revenus à l'étranger exonérés retenus pour le calcul du taux effectif** et si vous avez un montant de plus-values réalisées indirectement à indiquer en ligne 3VZ.

IMPORTANT : Vous n'avez pas de case à cocher pour accéder à ce formulaire qui vous sera proposé automatiquement

Une fois les formulaires validés, vous devez ensuite préciser les rubriques à faire apparaître dans les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 C PRO / 2042 IOM (proposées par défaut) :

Vous aurez notamment besoin des rubriques suivantes pour vos parts de SCPI (veillez à les cocher si elles ne le sont pas) :

REVENUS

☒ Traitements, salaires
 ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
 ☐ Salaires, gains d'actionnariat salarié
 ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
 ☒ Revenus de capitaux mobiliers
 ☐ Plus-values et gains divers
 ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros
 ☒ Revenus fonciers
 ☐ Revenus exceptionnels ou différés
 ☐ Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
 ☐ Revenus agricoles
 ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels
 ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels
 ☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
 ☐ Revenus non commerciaux professionnels
 ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

DIVERS

☒ Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

- « Revenus fonciers » pour les personnes déclarant au régime réel ou au régime du « micro-foncier » (si option pour ce régime) : la fenêtre suivante apparaît :

Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

☒ Déclaration des revenus fonciers 2023
 ☐ Déclaration spéciale des revenus fonciers 2023
 ☐ Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé
 ☐ Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne

N° 2044
 N° 2044 Spéciale
 N° 2044 EB
 N° 2041PB

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

[Annuler](#)
[Valider](#)

Sélectionnez la déclaration n°2044 et cliquez sur **valider**.

- « Plus-values et gains divers » (si vous avez un montant de plus-values réalisées indirectement à indiquer en ligne 3VZ) : la fenêtre suivante s'affiche :

Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2023 <i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i>	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2023	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2023 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques	N° 2086

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

[Annuler](#)
[Valider](#)

Ne rien cocher et validez la page (aucune annexe n'étant en rapport avec cette rubrique).

- « Comptes à l'étranger. Revenus de source étrangère. Reprise de réductions ou de crédits d'impôts. Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales. Revenus du patrimoine exonérés de CSG et CRDS » : la fenêtre suivante s'affiche :

Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

☒	Déclaration des revenus 2023 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2023	N° 2074 I
☐	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de France, modifié ou dénoué en 2023.	N° 3916 - 3916 bis

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

[Annuler](#)
[Valider](#)

Sélectionnez la déclaration n°2047 et cliquez sur **valider**.

Vous devriez voir les rubriques suivantes :

REVENUS

- ☒ Traitements, salaires 
- ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- ☐ Salaires, gains d'actionariat salarié 
- ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- ☒ Revenus de capitaux mobiliers 
- ☒ Plus-values et gains divers 
- ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée 
- ☒ Revenus fonciers Location non meublée 
- ☐ Revenus exceptionnels ou différés 
- ☐ Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- ☐ Revenus agricoles 
- ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles 
- ☐ Revenus des locations meublées non professionnelles 
- ☐ Revenus non commerciaux professionnels 
- ☐ Revenus non commerciaux non professionnels 

INDÉPENDANTS - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

Vous relevez :

- ☐ Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- ☐ Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC
- ☐ Du régime des exploitants agricoles - MSA

CHARGES

- ☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses 
- ☒ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. 
- ☐ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif Loc'Avantages) 
- ☐ Investissements Outre-Mer 

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- ☒ Prélèvement à la source déjà payé (retenue à la source sur les salaires et pensions, acomptes), remboursement de trop-prélevé déjà obtenu. 

DIVERS



Comptes à l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductions ou de crédits d'impôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales, Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS



NON-RÉSIDENTS



Retenue à la source des non-résidents



IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Si votre patrimoine net imposable au 1er janvier 2024 est supérieur à 1 300 000 €, veuillez cocher la case suivante.

**Connectez-vous sur votre espace
épargnant Sofidy pour consulter
le document dans son intégralité.**

VOS REVENUS

REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

[Notice](#)

Produits des bords et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 5 ans et plus
- versements effectués avant le 27.9.2017

- produits soumis au prélèvement libératoire
- autres produits

Produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - non payés à l'échéance 2017 et 2018

- produits imposables à 7,5% - correspondant aux primes résiduelles pas 100 000 €
- produits imposables à 7,5% - correspondant aux primes résiduelles pas 100 000 €

Produits des bords et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 5 ans
- versements effectués avant le 27.9.2017

- produits soumis au prélèvement libératoire

20H

2CH

2IU

2IV

20W

20X

20Y

20Z

21A

21B

21C

21D

21E

21F

21G

21H

21I

21J

21K

21L

21M

21N

21O

21P

21Q

21R

21S

21T

21U

21V

21W

21X

21Y

21Z

22A

22B

22C

22D

22E

22F

22G

22H

22I

22J

22K

22L

22M

22N

22O

22P

22Q

22R

22S

22T

22U

22V

22W

22X

22Y

22Z

23A

23B

23C

23D

23E

23F

23G

23H

23I

23J

23K

23L

23M

23N

23O

23P

23Q

23R

23S

23T

23U

23V

23W

23X

23Y

23Z

24A

24B

24C

24D

24E

24F

24G

24H

24I

24J

24K

24L

24M

24N

24O

24P

24Q

24R

24S

24T

24U

24V

24W

24X

24Y

24Z

25A

25B

25C

25D

25E

25F

25G

25H

25I

25J

25K

25L

25M

25N

25O

25P

25Q

25R

25S

25T

25U

25V

25W

25X

25Y

25Z

26A

26B

26C

26D

26E

26F

26G

26H

26I

26J

26K

26L

26M

26N

26O

26P

26Q

26R

26S

26T

26U

26V

26W

26X

26Y

26Z

27A

27B

27C

27D

27E

27F

27G

27H

27I

27J

27K

27L

27M

27N

27O

27P

27Q

27R

27S

27T

27U

27V

27W

27X

27Y

27Z

28A

28B

28C

28D

28E

28F

28G

28H

28I

28J

28K

28L

28M

28N

28O

28P

28Q

28R

28S

28T

28U

28V

28W

28X

28Y

28Z

29A

29B

29C

29D

29E

29F

29G

29H

29I

29J

29K

29L

29M

29N

29O

29P

29Q

29R

29S

29T

29U

29V

29W

29X

29Y

29Z

30A

30B

30C

30D

30E

30F

30G

30H

30I

30J

30K

30L

30M

30N

30O

30P

30Q

30R

30S

30T

30U

30V

30W

30X

30Y

30Z

31A

31B

31C

31D

31E

31F

31G

31H

31I

31J

31K

31L

31M

31N

31O

31P

31Q

31R

31S

31T

31U

31V

31W

31X

31Y

31Z

32A

32B

32C

32D

32E

32F

32G

32H

32I

32J

32K

32L

32M

32N

32O

32P

32Q

32R

32S

32T

32U

32V

32W

32X

32Y

32Z

33A

33B

33C

33D

33E

33F

33G

33H

33I

33J

33K

33L

33M

33N

33O

33P

33Q

33R

33S

33T

33U

33V

33W

33X

33Y

33Z

34A

34B

34C

34D

34E

34F

34G

34H

34I

34J

34K

34L

34M

34N

34O

34P

34Q

34R

34S

34T

34U

34V

34W

34X

34Y

34Z

35A

35B

35C

35D

35E

35F

35G

35H

35I

35J

35K

35L

35M

35N

35O

35P

35Q

35R

35S

35T

35U

35V

35W

35X

35Y

35Z

36A

36B

36C

36D

36E

36F

36G

36H

36I

36J

36K

36L

36M

36N

36O

36P

36Q

36R

36S

36T

36U

36V

36W

36X

36Y

36Z

37A

37B

37C

37D

37E

37F

37G

37H

37I

37J

37K

37L

37M

37N

37O

37P

37Q

37R

37S

37T

37U

37V

37W

37X

37Y

37Z

38A

38B

38C

38D

38E

38F

38G

38H

38I

38J

38K

38L

38M

38N

38O

38P

38Q

38R

38S

38T

38U

38V

38W

38X

38Y

38Z

39A

39B

39C

39D

39E

39F

39G

39H

39I

39J

39K

39L

39M

39N

39O

39P

39Q

39R

39S

39T

39U

39V

39W

39X

39Y

39Z

40A

40B

40C

40D

40E

40F

40G

40H

40I

40J

40K

40L

40M

40N

40O

40P

40Q

40R

40S

40T

40U

40V

40W

40X

40Y

40Z

41A

41B

41C

41D

41E

41F

41G

41H

41I

41J

41K

41L

41M

41N

41O

41P

41Q

41R

41S

41T

41U

41V

41W

41X

41Y

41Z

42A

42B

42C

42D

42E

42F

42G

42H

42I

42J

42K

42L

42M

42N

42O

42P

42Q

42R

42S

42T

42U

42V

42W

42X

42Y

42Z

43A

43B

43C

43D

43E

43F

43G

43H

43I

43J

43K

43L

43M

43N

43O

43P

43Q

43R

43S

43T

43U

43V

43W

43X

43Y

43Z

44A

44B

44C

44D

44E

44F

44G

44H

44I

44J

44K

44L

44M

44N

44O

44P

44Q

44R

44S

44T

44U

44V

44W

44X

44Y

44Z

45A

45B

45C

45D

45E

45F

45G

45H

45I

45J

45K

45L

45M

45N

45O

45P

45Q

45R

45S

45T

45U

45V

45W

45X

45Y

45Z

46A

46B

46C

46D

46E

46F

46G

46H

46I

46J

46K

46L

46M

46N

46O

46P

46Q

46R

46S

46T

46U

46V

46W

46X

46Y

46Z

47A

47B

47C

47D

47E

47F

47G

47H

47I

47J

47K

47L

47M

47N

47O

47P

47Q

47R

47S

47T

47U

47V

47W

47X

47Y

47Z

48A

48B

48C

48D

48E

48F

48G

48H

48I

48J

48K

48L

48M

48N

48O

48P

48Q

48R

48S

48T

48U

48V

48W

48X

48Y

48Z

49A

49B

49C

49D

49E

49F

49G

49H

49I

49J

49K

49L

49M

49N

49O

49P

49Q

49R

49S

49T

49U

49V

49W

49X

49Y

49Z

50A

50B

50C

50D

50E

50F

50G

50H

50I

50J

50K

50L

50M

50N

50O

50P

50Q

50R

50S

50T

50U

50V

50W

50X

50Y

50Z

51A

51B

51C

51D

51E

51F

51G

51H

51I

51J

51K

51L

51M

51N

51O

51P

51Q

51R

51S

51T

51U

51V

51W

51X

51Y

51Z

52A

52B

52C

52D

52E

52F

52G

52H

52I

52J

52K

52L

52M

52N

52O

52P

52Q

52R

52S

52T

52U

52V

52W

52X

52Y

52Z

53A

53B

53C

53D

53E

53F

53G

53H

53I

53J

53K

53L

53M

53N

53O

5

2. Plus-values et gains divers

Reportez-vous à la rubrique « plus-values et gains divers » de votre relevé fiscal Sofidy

Vous aurez ensuite à vérifier / indiquer, dans la catégorie « plus-values et gains divers », les sommes à reporter sur la ligne 3VZ (« Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 % »)

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2074-ETD « Exit Tax » : [En savoir plus](#)

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement :	
- plus-values et créances soumises aux prélèvements sociaux	3VM
- plus-values et créances soumises à l'IR (au barème ou à 12,8 %)	3VA
- plus-values et créances soumises à l'IS	3IA
- plus-values et créances soumises à l'IS	3IM

**Connectez-vous sur votre espace
épargnant Sofidy pour consulter
le document dans son intégralité.**

1. Revenus fonciers

Pour les personnes déclarant leurs revenus fonciers selon le régime réel, l'écran suivant apparaît :



Connectez-vous sur votre espace épargnant Sofidy pour consulter le document dans son intégralité.

Cliquez sur
Une fois cet
principale 2

ATTENTION

Si vous avez indiqué des revenus fonciers l'an dernier (immeubles en direct et/ou SCPI), les noms et adresses des biens (sièges sociaux pour les SCPI) apparaissent. Vous avez la possibilité d'activer le report de ces informations.

Si vous effectuez le report, vous conservez la possibilité de modifier ou compléter manuellement les informations. Cliquez sur la (les) case(s) « report » pour les éléments que vous souhaitez conserver. Ces cases apparaîtront alors en « report activé ».

Si vous avez par exemple 2 SCPI qui ne sont pas mentionnées dans le récapitulatif indiqué, indiquez le nombre correspondant aux colonnes de votre relevé fiscal Sofidy dans « Souhaitez-vous déclarer d'autres parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ? Si oui, combien de SCI ou FPI ? », afin de les ajouter.

Quelle que soit l'option choisie (report ou non), vous devrez inscrire le détail des sommes perçues pour chaque SCPI. Exemple avec 2 SCPI (IMMORENTE et EFIMMO) :

Document annexé N° 2040 - version 2020

112 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés.

Précisions utiles et utiles : à ce tableau, le nombre correspond à votre situation et indique le seuil applicable pour la déduction spécifique - Conventionnement fiscal et

Spécificité spécifique

Nom et adresse des sociétés

Conventionnement fiscal		Détail							
Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part
IMMORENTE	EFIMMO								

Connectez-vous sur votre espace épargnant Sofidy pour consulter le document dans son intégralité.

Précisions

Dans la me

Indiquez, d

sociétés »

Exemple po

Champs E

Reportez, p

perçus.

Il s'agit ici d

Exemple c